

(9.11.2017) Journée du vignoble vaudois dans le vignoble de La Côte AOC :

2017, un millésime formidable à la vigne mais amer par les mesures législatives à venir ?

Vully AOC mis à part, le vignoble vaudois a peu souffert du gel de printemps. La production fut généreuse sans pour autant atteindre les quotas de production. L'inquiétude est cependant perceptible pour l'avenir pour des raisons de législation modifiée sans l'accord de la branche.

Marquée par deux épisodes de gel de printemps en avril qui a touché principalement la région du Vully AOC, une faible pression du mildiou et de l'oïdium, de bonnes conditions de maturation au cours d'un été particulièrement chaud, la saison 2017 a souri au vignoble vaudois. Outre les quantités un peu décevantes globalement mais suffisantes pour alimenter le marché, la qualité du raisin est au rendez-vous partout.

La saison viticole est terminée, les vins sont en élevage dans les caves, tout devrait être pour le mieux ? Les préoccupations sont ailleurs, dans les textes législatifs décrétés par la Confédération en perpétuelle révision pour certaines ordonnances et sans forcément l'approbation des milieux vitivinicoles les plus directement concernés pour d'autres ?! En effet cette année, la Confédération a mis en consultation pour la cinquième fois un train d'ordonnances modifiées qui fait suite à la mise en œuvre de la politique agricole (PA 14-17) soit depuis 2014 ! Il devrait être possible d'éviter ces adaptations permanentes.

Lors de la dernière révision, l'ordonnance sur le vin¹ a été profondément modifiée. Dans les délais et dans le respect de la procédure, les différentes organisations professionnelles vitivinicoles suisses et vaudoises ont pris position. La profession s'adaptera à la majorité des nouvelles règles mais l'une d'entre-elles fâche très fort, celle de l'expression en kg plutôt qu'en litres (actuel) des acquits de vendange. En résumé, tous les professionnels de la vigne et du vin et les principaux cantons viticoles romands sont favorables aux litres et ne sont pas écoutés sur cette question plus technique que politique ! Dans l'UE, le système global n'est pas comparable mais la vendange s'exprime en litres. La profession ne comprend pas et l'indignation est palpable.

La FVV souhaite une action concertée avec tous les acteurs vitivinicoles déçus pour corriger cette situation.

Contacts pour renseignements :

François Montet, président 079 422 94 42
Philippe Herminjard, secrétaire 079 390 66 11



La Fédération vaudoise des vigneronns est une association professionnelle regroupant toutes les personnes ou les sociétés pratiquant la production de raisin à des fins de vinification. Elle représente les intérêts des vigneronns, des vigneronns-encaveurs, des propriétaires de vignes, des tâcherons, locataires et chefs de culture, des vigneronns pratiquant la production intégrée (VitiPlus), et des pépiniéristes viticoles. La FVV assure la défense des intérêts de tous pour maintenir en activité le plus beau métier du monde.

¹ Ordonnance sur la viticulture et sur l'importation de vin du 14 novembre 2007 **RS 916.140**